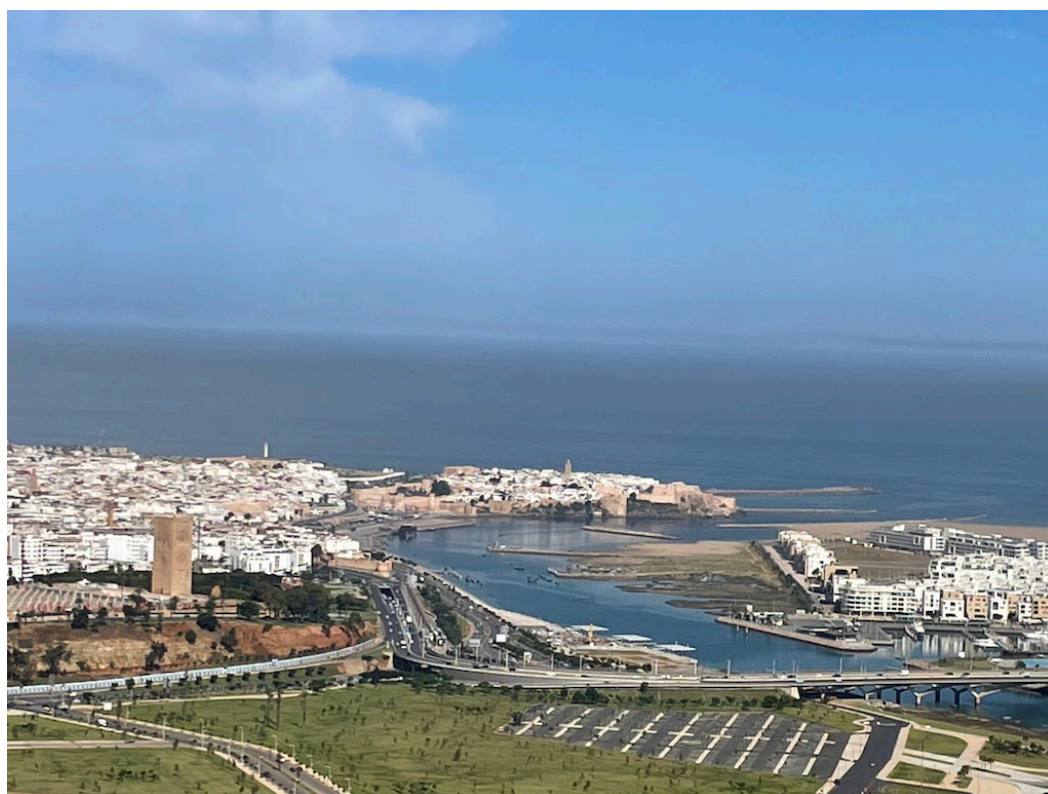


Rapport de la mission de conseil conjointe
Centre du Patrimoine mondial – ICOMOS à
Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage (Maroc)



9-11 Mai 2022

Table des matières

Remerciements.....	3
1. RÉSUMÉ ET LISTE DE RECOMMANDATIONS.....	4
Recommandations.....	6
2. LE BIEN.....	9
1) Nom du bien et historique de son inscription.....	9
2) Synthèse de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle.....	9
3) Identification des attributs qui contribuent à la VUE[.....	10
Référence sommaire aux décisions et questions clés des rapports sur l'état de conservation (SOC).....	10
3. RÉSUMÉ DU SYSTÈME NATIONAL DE GESTION POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL.....	19
1) Cadre légal.....	19
2) Mécanismes de planification et actions en cours.....	19
Cadre institutionnel national clé.....	22
Autres actions de gestion.....	24
4. LA MISSION.....	26
5. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN.....	27
Question 1 État de conservation d'ensemble du bien.....	27
Question 2 La tour Mohammed VI et gare de Rabat-Ville.....	29
Question 2.1 La tour Mohamed VI.....	29
Question 2.2 Extension de la gare de Rabat-Ville.....	31
Question 3 Les actions prises par l'État partie.....	31
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	32
ANNEXES.....	36
ANNEXE 1 - TERMES DE REFERENCE.....	36
ANNEXE 2 - COMPOSITION DE L'EQUIPE DE LA MISSION.....	37
ANNEXE 3 - ITINERAIRE ET PROGRAMME DE LA MISSION.....	38
ANNEXE 4 - LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	39
ANNEXE 5 - DVUE DU BIEN.....	40
ANNEXE 6 - CARTES, PHOTOGRAPHIES ET AUTRES MATERIELS GRAPHIQUES.....	41
ANNEXE 7 - LISTE DES DOCUMENTS CLES.....	60

Remerciements

La mission consultative du Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM remercie l'État partie (le Royaume du Maroc), et plus particulièrement le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, la région Rabat-Salé-Kenitra, la Mairie de Rabat, l'Agence urbaine de Rabat-Salé et l'Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg pour l'excellente organisation de la mission, la facilitation des inspections de sites, et les présentations informatives.

Une reconnaissance particulière est faite pour les contributions de :

L'Honorable Mohammed Mehdi Bensaid (Ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, L'Honorable Mohamed Yacoubi (Wali de la Région Rabat-Salé-Kenitra), L'Honorable Asmaa Rhlalou (Secrétaire adjointe de la Chambre des Représentants, Maire de Rabat), M. Youssef Khiara (Directeur du Patrimoine Culturel), Mme. Khaddouj Guenou (Directrice Générale de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé), M. Azzeddine Karra (Directeur Régional de la Culture), M. Abderrahmane Chergui (Conservateur Régional), M. Youssef Radi Alaoui (Inspecteur des Monuments Historiques et des Sites), M. Mustapha Ramdani (Conservateur du site du Chellah), M. Zakaria El Kaidi (Chef du département de l'urbanisme à l'Agence urbaine de Rabat-Salé), M. Monsef Chikhi (Directeur par intérim de l'urbanisme à l'Agence d'aménagement de la vallée du Bouregreg), M. Mohamed Semmouni (Directeur de la division de l'aménagement), M. Tariq Cherkaoui (Architecte, responsable du projet Gare de Rabat-Ville, Office national des chemins de fer), M. Abderrahmane Chorfi (Architecte, auteur de l'EIP Gare de Rabat-Ville), Mme Leila Haddaoui (Directrice générale de O TOWER), M. Rachid Maalal (Chargé de mission à la Wilaya de la Région Rabat-Salé-Kénitra). Ces personnes (et d'autres) ont grandement contribué à la conduite efficace et efficiente de la mission et ont été sensibles aux nombreuses demandes de clarification ou d'information. Nous remercions également la Chaire UNESCO sur le paysage urbain historique, la formation et la recherche, et l'Université internationale de Rabat, Maroc.

1. RÉSUMÉ ET LISTE DE RECOMMANDATIONS

Selon les Termes de Référence (voir Annexe 1), la mission avait pour but d'évaluer :

- L'état de conservation d'ensemble du bien ;
- Les travaux d'aménagement et de mise en valeur du bien réalisés par l'État partie quant aux projets de la tour Mohammed VI et l'extension de la gare de Rabat-Ville;
- Les dispositions prises et les avancées pour la mise à jour du plan de gestion et son intégration avec les plan d'aménagement spécial.

La mission a aussi examiné aussi d'autres projets pouvant affecter la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, notamment les nombreux projets de restauration et de réhabilitation du patrimoine dans la médina de Rabat, la Qasba des Oudaïa, la ville nouvelle et la zone tampon, ainsi que les interventions de mise en valeur du site archéologique du Chellah, du Jardin d'Essai et de différents espaces publics.

La mission a été accompagnée par M. Youssef Khiara, Directeur du Patrimoine Culturel au ministère de la Culture du Maroc, qui a participé à toutes les réunions avec les responsables concernés par les différents projets et aux visites sur le terrain. La mission a été également assistée à plusieurs reprises par Mme Khaddouj Guenou, Directrice générale de l'Agence urbaine de Rabat-Salé et Mme Imane Bennani, Directrice de l'Ecole supérieure d'architecture de l'Université internationale de Rabat.

La mission a pu observer que la réalisation des projets de la tour Mohammed VI et d'extension de la gare Rabat-Ville est très avancée, avec l'adoption des mesures de mitigation proposées par les études d'impact sur le patrimoine (EIP) qui s'avèrent pour le moment peu efficaces. Il est à rappeler en effet que les EIP ont été réalisées bien après le lancement des projets quand il n'était plus possible d'introduire des modifications de fond.

La mission a pu apprécier les efforts consentis par l'État partie pour la sauvegarde et mise en valeur du patrimoine du bien dans toute ses composantes ainsi que le processus entamé pour la révision et mise à jour du plan de gestion et des instruments de planification.

La mission s'est conclue par une réunion avec Monsieur le Wali de Rabat, Mohammed Yacoubi lors de laquelle ont été communiquées les premières conclusions concernant les projets examinés. Au cours de cette réunion, Monsieur le Wali, et son équipe ont bien voulu présenter un cadre général exhaustif de l'état de conservation du bien, des projets et des programmes en cours ainsi que les différentes initiatives de sensibilisation et de formation visant une meilleure gestion du bien.

La VUE apparait dans son ensemble bien préservée et même renforcée par de nombreux projets de restauration et de réhabilitation urbaine qui ont amélioré l'environnement urbain de toutes les composantes du bien ;

- Il faut reconnaître les efforts entrepris par l'État partie pour donner suite aux recommandations de la mission de conseil conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM de mai 2018 et aux décisions successives du Comité du patrimoine mondial, notamment en ce qui concerne la communication des détails complets des grands projets de restauration, d'aménagement et de développement en cours et prévus, avec les études d'impact sur le patrimoine (EIP) associées. L'échange d'informations avec le Centre du patrimoine mondial s'est avéré très positif et a contribué à améliorer considérablement la gestion du bien ;

- La mission est heureuse de constater que l'EIP est devenu une étape obligatoire pour toutes les nouvelles constructions et les projets majeurs à l'intérieur du bien et de la zone tampon et qu'il a été intégré dans le plan de gestion dans les plans d'aménagement et de sauvegarde et se félicite de cette mesure ;
- L'intégration des principes de développement urbain durable, en accord avec la Recommandation HUL ainsi qu'avec l'Agenda 2030, comme les exemples de la plateforme Canopée du patrimoine mondial (whc.unesco.org/fr/canopee) sont précieux pour promouvoir les objectifs de développement durable avec la conservation du patrimoine. Les EIP sont importants et efficaces pour atténuer les impacts négatifs des nouvelles constructions.
- Le système de gestion du bien, les mécanismes de prise des décisions, le cadre de planification ont été considérablement renforcés et semblent désormais fonctionner à plein régime, avec le rôle bien défini de la Fondation et la création d'un comité de veille et pilotage présidé par le Gouverneur de Rabat-Salé.
- Ce système sera ultérieurement renforcé avec l'achèvement de la procédure en cours pour l'actualisation du plan de gestion de Rabat 2022-2026 et l'approbation de la nouvelle loi sur le patrimoine, dont le projet est déposé auprès du secrétariat du gouvernement ;
- Une liste détaillée des attributs clé permettrait une compréhension plus claire de ce qui doit être précisément protégé et géré. L'évaluation de l'ICOMOS fournit un point de départ pour un tel exercice, qui devrait idéalement impliquer une discussion entre les principales parties prenantes et l'équipe de gestion, afin d'arriver à une liste à la fois complète et facile à comprendre ;
- Il est à noter la très haute qualité des travaux de restauration et de réhabilitation sur le bâti et les espaces publics, tant dans le tissu des quartiers anciens que dans la « ville nouvelle » ; il est à remarquer également l'attention portée aux espaces verts ;
- Concernant la tour Mohammed VI, il faut prendre note des efforts et des mesures prises pour minimiser son impact. Suite aux décisions du Comité du patrimoine mondial (décisions 44 COM 7B.134 et 43 COM 7B.52), l'État partie a fait des efforts pour alléger le profil de la structure et atténuer l'échelle et l'impact visuel sur le contexte général du bien ;
- La mission exprime le souhait que les processus améliorés expérimentés dans les dernières années, en particulier l'EIP soient appliqués systématiquement aux futurs projets et accueille avec satisfaction les mesures prises jusqu'à présent telles que l'intégration du plan de gestion dans les plans d'aménagement et de sauvegarde, les ateliers organisés sur les EIP, leur engagement vis-à-vis de la recommandation sur le paysage urbain historique (HUL) et, de manière plus générale, les efforts en matière de renforcement des compétences ;
- Dans le même temps, une grande inquiétude demeure concernant les projets en cours pour la gare de Rabat-Ville, malgré les explications fournies au cours de la mission et les EIP réalisées. Il convient de noter que ces dernières ont été élaborées alors que des décisions et des actions irréversibles avaient déjà été prises, et visent donc inévitablement à légitimer les projets en cours ;
- Il est important de signaler que les compétences traditionnelles et artisanales en matière de construction sont toujours disponibles au Maroc et sont bien intégrées dans les projets de restauration, ce qui garantit également leur transmission aux générations futures. A ce propos, la réhabilitation des souks de la médina est la bienvenue. Toutefois, alors que le carrelage et le pavage ont été réalisés de manière louable, la couverture du toit en bois semble beaucoup plus lourde que nécessaire et

visuellement distrayante. Bien qu'une couverture soit naturellement nécessaire dans le climat du Maroc, une conception plus légère aurait été plus adaptée ;

- L'intégration du patrimoine culturel immatériel, de l'art et des pratiques créatives par le biais de musées dans les structures historiques est louable et constitue un effort bienvenu. La mise en place d'un accès pour les personnes à mobilité réduite sur de nombreux sites est une initiative louable ;
- La mission se félicite également du renforcement des capacités d'autres biens du patrimoine mondial au Maroc et d'autres sites patrimoniaux à partir de l'expérience de Rabat en ce qui concerne la conduite des EIP et le renforcement de la protection du patrimoine ;
- En ce qui concerne le renforcement des capacités et l'élaboration de meilleures orientations, la mission se félicite de la proposition de l'Etat partie d'organiser un atelier international d'experts en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial au début de 2023 pour élaborer des orientations globales pour la réalisation d'évaluations d'impact visuel pour les ajouts et les nouvelles constructions dans les centres urbains historiques ;
- Une telle approche des lignes directrices en matière de conception, fondée sur les attributs des centres historiques, serait aussi utile pour la conception compatible des ajouts et des nouvelles constructions, qu'il s'agisse du toit des souks ou d'un centre financier emblématique.

Recommandations

Gestion du bien :

La mission :

- Élaborer une liste d'attributs clés détaillée pour permettre une compréhension plus claire de ce qui doit être précisément protégé et géré, et chapeauter le plan de gestion, qui définisse les attributs, la manière dont ils sont monitorés, la fréquence du monitoring et les personnes qui peuvent être chargées du monitoring ;
- Encourage l'État partie à poursuivre le système de gestion du bien et les mécanismes de prise de décision. En outre, le cadre de planification a été considérablement renforcé ;
- Encourage l'État partie à maintenir le rôle bien défini de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat ;
- Encourage l'État partie à renforcer le rôle du Comité de suivi et de pilotage présidé par le gouverneur de Rabat-Salé afin d'accentuer son intersectorialité ;
- La mission encourage l'État partie à développer un plan de gestion global pour le bien qui inclut la conservation et la restauration du patrimoine, le développement urbain, les besoins en logement, les transports urbains, la gestion du tourisme, le développement des infrastructures, la gestion des risques de catastrophe et les plans d'action climatique, entre autres. L'ancrage d'un tel plan de gestion global dans le plan de développement de la ville ou le plan directeur garantit l'intégration du patrimoine dans les efforts de développement de la ville en tant que stratégie positive pour une ville plus durable.

Législation :

La mission encourage l'État partie à appliquer complètement la loi qui intègre la protection du patrimoine dans la planification urbaine des biens du patrimoine mondial, y compris sa zone tampon, ce qui est au cœur de la recommandation de l'UNESCO de 2011 sur le paysage urbain historique.

Préservation et présentation du bien :

La mission encourage l'État partie à :

- Continuer de protéger et d'améliorer la valeur universelle exceptionnelle du bien grâce à des projets de restauration et de réhabilitation de grande qualité, comme ceux qui ont été entrepris récemment et qui ont indéniablement amélioré l'environnement urbain de l'ensemble du bien ;
- Continuer à porter une attention aux espaces verts et aux solutions écologiques telles que l'utilisation de plantes endémiques et d'eau recyclée ;
- Mener une analyse pour une compréhension plus approfondie des attributs clés du bien du patrimoine mondial et de ses différentes composantes, et ce afin d'élaborer des orientations et des réglementations en matière de construction pour les nouvelles interventions dans différentes zones; l'intégration de ces orientations et réglementations en matière de construction dans les plans de développement urbain ainsi que dans la réhabilitation et la restauration serait un moyen plus positif d'assurer la protection de la valeur universelle exceptionnelle du bien ;
- Continuer à intégrer le patrimoine culturel immatériel, l'art et des pratiques créatives par le biais des musées dans les structures historiques afin d'assurer que ces activités continuent de protéger la VUE du bien et mettre en valeur leur compatibilité ;
- Continuer d'intégrer des accès pour les personnes à mobilité réduite sur les sites.

Développement en cours ou prévus:

La mission encourage l'État partie à :

- Continuer à communiquer les détails des grands projets de restauration et de développement prévus ainsi que leurs études d'impact sur le patrimoine (EIP) associées, avant que les projets ne soient lancés au Centre du patrimoine mondial pour examen par les Organisations consultatives ;
- Orienter les processus de planification et de prise de décision vers la reconnaissance et l'intégration de la protection de la VUE du bien et la valorisation de ses attributs dans les propositions de développement. En particulier, en ce qui concerne les projets d'immeubles de grande hauteur dans la zone tampon, il semble qu'il y ait la nécessité de développer une étude de la ligne d'horizon et des modèles 3D de la zone urbaine qui pourraient identifier plus clairement les hauteurs acceptables des immeubles par rapport aux vues importantes et à l'intégrité du bien. Ceux-ci peuvent avoir un impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle du bien de diverses manières et à des degrés divers, à la fois individuellement et collectivement ;
- Poursuivre les travaux de restauration et de réhabilitation de très grande qualité sur les bâtiments et les espaces publics, tant dans le tissu des quartiers anciens que dans la " ville nouvelle " ;
- Poursuivre les projets de protection des berges de la rivière du Bouregreb ;
- Poursuivre les efforts visant à alléger le profil du projet de la tour Mohammed VI à l'horizon et à atténuer son impact sur la VUE le bien ;

- Poursuivre les efforts visant à réduire la hauteur et alléger l'aspect de la couverture de la cour centrale de la nouvelle extension de la gare ferroviaire Rabat-Ville afin d'atténuer ses impacts négatifs sur la VUE du bien ;
- Continuer d'intégrer au mieux les compétences des artisans traditionnels de la construction qui ont toujours joué un rôle important dans le développement de l'architecture et de l'urbanisme au Maroc, car cela permet également de transmettre ces compétences aux générations futures ;
- Concernant les études d'urbanisme et autres projets prévus ou en cours dans la zone tampon du bien, les documents suivants sont requis :
 - Les études d'aménagement de la zone ZP-3, dès que disponibles, et autres grands projets d'aménagement urbain envisagés dans la vallée du Bouregreg, avec EIP associées, afin de garantir l'intégrité visuelle du bien et de ses abords, dès que disponibles ;
 - L'intégration des EIP dans les processus décisionnels pour toute nouvelle construction importante à l'intérieur des limites du bien et de la zone tampon.